

## SOMMAIRE:

Page 1: EDITO

Page 2: REFORME

Page 3: REFORME

Page 4: NOTE CHAUSSURES

Page 5: RIFSEEP

Page 6: CALENDRIER PAYE



Le plan de requalification de la réforme du corps des Personnels Techniques, signé par l'UFAP UNSa justice le 05 Mai 2017, se met enfin en place en commençant par les Listes d'Aptitude de B en A et ensuite de C en B.

Le 02 Décembre, 5 Techniciens ont vu ainsi la requalification de leur poste en Directeur Technique. Il en a été de même le lendemain pour 14 Adjointes Techniques dont le poste a été requalifié en Technicien.

Dans le même temps, deux examens de B en A et de C en B avec dossier RAEP se mettent en place. 9 Techniciens seront promus Directeurs Techniques et 26 Adjointes Techniques seront promus Techniciens. Les dossiers RAEP doivent être déposés avant le 18 Décembre.

Ce plan de requalification se fera en trois vagues. Au final, 1/3 des promus l'auront été par Liste d'Aptitude et 2/3 par examen. Au total, c'est 42 Techniciens qui passent Directeurs Techniques et 120 Adjointes Techniques qui deviennent Techniciens.

Dans le même temps, ce plan de requalification permet à certains agents qui ne sont pas sur des postes requalifiés de pouvoir remonter dans les classements et ainsi être proposés à la Liste d'Aptitude pérenne, avec tout de même une grosse différence : l'obligation de mobilité ! Avant la CAP des Techniciens du 03 Décembre et ce passage en LA, l'UFAP UNSa justice a pris contact avec les agents susceptibles d'être promus afin de les informer.

Le 14 Décembre, 3 concours de Personnels Techniques ont été mis en ligne par la DAP. L'UFAP UNSa justice se félicite qu'un concours de Directeur Technique soit enfin organisé mais il est très regrettable qu'il ne soit pas ouvert pour l'ensemble des filières.

Enfin, c'est pendant cette période de fin décembre que devrait être publiés les résultats des Tableaux d'avancement!

Je vous souhaite de bonnes fêtes de Noël en cette fin d'année 2020, année difficile à qualifier et qui rend très incertaine 2021!

Daniel Carré  
Secrétaire National UFAP UNSa justice  
Représentant des Personnels Techniques



## A VOUS MAINTENANT !

Depuis plusieurs semaines et encore la semaine dernière, l'UFAP UNSa justice n'a cessé de demander au Ministre de la Justice que les textes validés au CTAP du 21 Juillet dernier soient publiés rapidement.

**Ce dimanche 05 Octobre, c'est fait !** Les arrêtés publiés au **journal officiel** portent sur :

- La liste des spécialités dans lesquelles sont ouverts les recrutements des Personnels Techniques de l'AP
- Le nombre des places offertes pour les recrutements par la voie de la promotion interne des Directeurs Techniques et des Techniciens de l'AP pour 2019, 2020 et 2021 (plan de requalification)
- Les fonctions pour tenir compte de la création du grade de DT de classe exceptionnelle (GRAF)
- Les pourcentages d'agents dans le GRAF (de 3% en 2019 à 10% à compter de 2024)
- les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves ainsi que la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps de directeurs techniques de l'administration pénitentiaire
- les règles d'organisation générale, la nature et le programme de l'épreuve ainsi que la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens de l'administration pénitentiaire



Le plan de requalification va enfin entrer dans sa mise en œuvre et permettre d'engager les Listes d'Aptitude et examens professionnels. Pour les passages de B en A, 14 promotions et de C en B, 40 promotions sont concernées au titre des années 2020, 2021 et 2022 pour un total donc de 42 et 120.

Pour rappel, peuvent être recrutés dans le corps des **Directeurs Techniques** :

- Pour 2/3, par la voie d'un examen professionnel spécifique, les Techniciens qui comptent, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle l'examen est organisé, six ans de services effectifs dans leur corps.
- Pour 1/3, au choix, par voie d'inscription sur une liste d'aptitude les Techniciens de 1ère classe ; les Techniciens de 2ème classe comptant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle la liste d'aptitude est établie, neuf ans de services effectifs dans leur grade.

Peuvent être recrutés dans le corps des **Techniciens** :

- Pour 2/3, par la voie d'un examen professionnel spécifique, les Adjoints Techniques qui comptent, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle l'examen est organisé, six ans de services publics dont cinq ans de services effectifs dans leur corps.
- Pour 1/3, au choix, par voie d'inscription sur une liste d'aptitude les Adjoints Techniques de 1ère classe ; les Adjoints Techniques de 2e classe ayant accompli, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle la liste d'aptitude est établie, huit ans de services publics dont cinq ans de services effectifs dans leur grade.

**L'UFAP UNSa justice, le syndicat du progrès**

Pantin le 05 Octobre 2020

**Daniel Carré**  
Secrétaire National UFAP UNSa justice

*L'UFAP-UNSa justice, une présence quotidienne*



## « ; » n'est pas « et »

L'UFAP UNSa justice est intervenu ce jour auprès de la DAP après la parution de la note sur l'élaboration de la Liste d'Aptitude 2020 (plan de requalification) pour l'accès aux corps de Technicien et de Directeur Technique.

En remplaçant un « point virgule » par un « et », la DAP rend la note plus restrictive que le décret du 18 Mai 2020 et plus précisément les articles 11 et 20. L'UFAP UNSa justice a donc demandé un rectificatif.

Article 11 (B en A) :

2° Au choix, par voie d'inscription sur une liste d'aptitude :

a) **Les techniciens de 1<sup>re</sup> classe ;**

b) Les techniciens de 2<sup>e</sup> classe comptant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle la liste d'aptitude est établie, neuf ans de services effectifs dans leur grade.



La note :

- Peuvent être proposés à cette liste d'aptitude, les techniciens de 1<sup>ère</sup> classe **et** les techniciens de 2<sup>ème</sup> classe comptant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle la liste d'aptitude est établie, neuf ans de services effectifs dans leur grade

Article 20 (C en B) :

2° Au choix, par voie d'inscription sur une liste d'aptitude :

a) **Les adjoints techniques de 1<sup>re</sup> classe ;**

b) Les adjoints techniques de 2<sup>e</sup> classe ayant accompli, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle la liste d'aptitude est établie, huit ans de services publics, dont cinq ans de services effectifs dans leur corps.

La note :

- Peuvent être proposés à cette liste d'aptitude, les adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe **et** les adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe ayant accompli, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle la liste d'aptitude est établie, huit ans de services publics, dont cinq ans de services effectifs dans leur corps

Les Techniciens 1<sup>ère</sup> classe **qui ont passé l'examen de deuxième à première classe**, n'ont pas forcément neuf ans de services effectifs dans leur grade. De même pour certains Adjoints Techniques arrivant en détachement qui n'ont pas forcément cinq ans de services effectifs dans leurs corps.

Pantin le 27 Octobre 2020

Daniel Carré  
Secrétaire National UFAP UNSa justice  
Représentant des Personnels Techniques

*L'UFAP-UNSA justice, une présence quotidienne*



## COMMISSION HABILLEMENT

### DEPENSE D'EQUIPEMENT DES PERSONNELS TECHNIQUES POUR L'ANNEE 2020

Le 23 Septembre dernier, l'UFAP UNSa Justice était conviée à une réunion de la commission habillement pour les Personnels Techniques.

L'UFAP UNSa Justice était intervenue par rapport à la fameuse note relative à l'octroi d'un bon de 100 Euros pour l'achat d'une paire de chaussures et dont la signature était toujours en attente, l'UFAP UNSa Justice avait exigé un rattrapage pour les années 2019 et 2020.

### L'UFAP UNSa Justice a été entendue

Par une note datée du 09 Novembre 2020 et signée par le Directeur de l'Administration Pénitentiaire, les Personnels Techniques, en établissement, pourront bénéficier au titre de la seule année 2020, d'une indemnité de 200 Euros maximum. Ils devraient, dès l'année prochaine, se voir proposer des chaussures par la RIEP.



Pantin le 16 Novembre 2020

**Daniel Carré**  
Secrétaire National UFAP UNSa justice  
Représentant des Personnels Techniques

*L'UFAP-UNSa justice, une présence quotidienne*



## IFSE et CIA

Depuis janvier 2018, l'UFAP UNSa justice n'a pas ménagé ses efforts pour que les Adjoints Techniques de l'Administration Pénitentiaire puissent, comme leurs collègues Personnels de Surveillance, obtenir l'ICP à 1400 Euros de base. L'année dernière, fort de notre capacité de négociations, le Ministère de la Justice a répondu favorablement à l'une de nos revendications, mais celle-ci sera mise en application par le biais du **RIFSEEP**. Il s'agit donc là d'une bonne et d'une mauvaise nouvelle à la fois, car nous sommes foncièrement défavorables au **RIFSEEP** pour les fonctionnaires. Cet outil indemnitaire n'a qu'une vocation à moyen et long termes : la maîtrise des coûts et par conséquent, le nivellement par le bas des émoluments indemnitaires des Agents.

Ainsi, le jeudi 29 octobre 2020, l'UFAP UNSa justice était conviée à une réunion à la DAP sur le **RIFSEEP** que l'ensemble des Personnels Techniques de l'Administration Pénitentiaire devraient intégrer courant 2021.

Pour mémoire, celui-ci est composé de deux indemnités :

- L'**IFSE** qui remplace l'ICP ou l'IFO
- Le **CIA**, complément indemnitaire lié à l'engagement professionnel qui, bien souvent, est attribué « à la tête du client », c'est-à-dire parfois...rien. L'UFAP UNSa justice veillera à ce que l'ensemble des Personnels puissent en bénéficier et que celui-ci ne soit pas déterminé par une contrainte budgétaire.

Pour résumer et faire simple malgré la technicité des documents de travail, **pour l'ensemble des Adjoints Techniques, c'est à minima 400 Euros par an, parfois 500 pour beaucoup de Techniciens.**

- Pour les **Adjoints Techniques**, l'IFSE sera à 1400 Euros de base, minimum, pour ceux qui percevaient 1000 Euros (groupe de fonctions 2) ; 2100 Euros pour ceux qui percevaient 1690 (groupe de fonctions 1).

Depuis de nombreuses années, l'UFAP UNSa justice exigeait que les Adjoints Techniques de la filière informatique, qui avaient 1000 Euros, puissent intégrer le groupe supérieur. C'est chose faite à condition d'être responsable du service.

- Pour les **Techniciens**, l'IFSE sera de 1500 Euros de base, minimum, pour ceux qui percevaient 1000 Euros (groupe de fonctions 3) ; 2200 Euros minimum (groupe de fonctions 2) ; 2500 minimum (groupe de fonctions 1).
- Pour les **Directeurs Techniques**, l'IFSE sera de 2900 Euros de base pour ceux qui percevaient 2800 Euros (groupe de fonctions 3) ; 3250 Euros (groupe de fonctions 2) ; 3900 Euros (groupe de fonctions 1).

Lorsque les tableaux sur les groupes de fonctions seront finalisés, l'UFAP UNSa justice communiquera. L'ensemble de ces informations apparaîtra dans la prochaine circulaire indemnitaire et devra être validé au CTM.

Pantin le 30 Octobre 2020



RIFSEEP  
CIA  
IFSE





## CALENDRIER DE LA PAYE 2021

Le calendrier de virement des traitements correspond à la date précise à laquelle votre compte bancaire sera crédité (date de valeur). La date de valeur est un terme bancaire qui indique la date effective de prise en compte de l'écriture. Cela n'apparaît parfois que 24h-48h plus tard sur le suivi en ligne de la banque, mais avec une date de valeur correcte.

Les dates de virement sont définies en respectant la règle suivante : les comptes bancaires sont crédités deux jours ouvrables avant le dernier jour ouvrable du mois. En décembre, le paiement est avancé d'une semaine en sus de cette règle.

MOIS	DATE DE REMISE	DATE DE VALEUR
OCTOBRE 2020	26	28
NOVEMBRE 2020	24	26
DECEMBRE 2020	18	22
JANVIER 2021	25	27
FEVRIER	22	24
MARS	25	29
AVRIL	26	28
MAI	25	27
JUIN	24	28
JUILLET	27	29
AOUT	25	27
SEPTEMBRE	24	28
OCTOBRE	25	27
NOVEMBRE	24	26
DECEMBRE	20	22